

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

DESIGNATION DU DEMANDEUR (BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION)

Nom de l'entrepreneur :
Prénom de l'entrepreneur :
Adresse du siège social de l'entreprise :
Adresse du créateur si différente du siège social :
N° téléphone de la société (fixe et portable) :
in telephone de la societe (lixe et portable).
Mail de la société :
Date de création de l'entreprise :
Descriptif de l'entreprise :
Nombre de salariés :
Objet de la demande :
Objet de la demande : □ Création
□ Reprise
☐ Développement d'une entreprise nouvellement créee
Developpement d'une entreprise nouvellement éréée
A, le
Signature du demandeur.



INTERLOCUTEUR POUR RETOURNER LE DOSSIER COMPLETE

Communauté de Communes du Pays du Saintois

21 rue de la Gare-54116 TANTONVILLE

Tél 03 83 52 47 93 Fax 03 83 52 51 87

Mail: aurore.choux@ccpaysdusaintois.fr

Nom du responsable du suivi de l'opération : Aurore CHOUX

PIECES JUSTIFICATIVES

Le versement de la présente subvention est soumis à plusieurs critères :

☐ La création de l'entreprise devra être intervenue à partir du 01/01/2016. Dans le cas d'une aide au développement pour une entreprise nouvellement créée, la création devra être survenue après 2013.
□ L'entrepreneur devra présenter un certificat Kbis ou D1
☐ L'entrepreneur devra fournir une attestation sur l'honneur qu'il n'est pas sous le statut de microentreprise.
☐ L'entreprise devra <i>impérativement prendre rendez-vous avec l'ADSN</i> , elle devrajoindre le compte-rendu de son entretien avec le technicien en charge de l'accompagnement aux porteurs de projet et devra respecter les préconisations établies par celui-ci.

Agence de Développement Terres de Lorraine

L'Agence de Développement Terres de Lorraine accueille et accompagne tout porteur de projet de création ou de développement d'entreprise (de l'étude de faisabilité jusqu'au suivi les premières années d'activités).

Agence de Développement Terres de Lorraine Fernando HENRIQUE, référent Pays du Saintois

Centre d'Affaires Ariane- 240 rue de Cumène 54230 Neuves-Maisons

Tél.: 03.83.15.67.00 Fax: 03.83.47.34.33

Contact: developpement@terresdelorraine.org

agence de Développement

☐ L'entreprise devra fournir son RIB pour le versement de la subvention

Pôle Emploi Service Entreprise

Pôle Emploi apporte des informations sur les mesures pour l'emploi, les possibilités de tester le salarié sur le poste, les formations d'adaptation au poste pour les futurs salariés.

Pôle Emploi Service Entreprise – Catherine ZOIS, référente Pays du Saintois

2 Allée de Rotterdam - 54500 Vandoeuvre-les-Nancy

Tél.: 03.83.15.29.26 – 06.19.02.04.60 Contact: catherine.zois@pole-emploi.fr



RÈGLEMENT D'AIDE POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Le développement économique, source de progrès des territoires dans tous les domaines, demeure le souci permanent de la CC du Pays du Saintois et de toute entité publique en général.

Ainsi, la communauté de communes du Pays du Saintois a décidé de mettre en place un règlement d'aide à la création d'entreprise afin d'optimiser le développement de l'entreprenariat et de l'activité économique sur son territoire, dans tous les secteurs possibles et à venir.

BENEFICIAIRES

Tous les entrepreneurs et dirigeants de société désirant œuvrer sur le territoire de la CC du Pays du Saintois ont droit à l'octroi de cette aide à la création d'entreprise, à l'exception des microentreprises, au vu de leurs formes juridiques et de leurs activités les SCI (société civile immobilière), les GFR (groupements forestiers ruraux) et les GFA (groupements fonciers agricoles).

OBJET DE LA SUBVENTION

La CC du Pays du Saintois, par le biais de sa commission Economie, Artisanat et Tourisme, propose d'aider les créations d'entreprises sur son territoire.

Il s'agit de :

- Valoriser les projets avec une plus-value (service de proximité, lien social, emploi,...)
- Aider davantage les entreprises proposant des services de proximité. A l'inverse, proposer une aide moins importante pour les créations d'entreprises dans le tertiaire dont l'intérêt pour le territoire est souvent limité.

MODALITES DE SUIVI DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

La demande sera étudiée par la Commission Economie, Artisanat et Tourisme puis celle-ci sera validée par le Conseil Communautaire de la communauté de communes.

Une enveloppe de 20 000€ annuelle sera allouée à cette opération (10 dossiers de création et 5 dossiers de développement)

Un courrier de suivi sera adressé à l'entrepreneur pour lui signifier l'accord ou le refus de la communauté de communes concernant sa demande de subvention.

FONCTIONNEMENT DE LA SUBVENTION



La première demande équivaut à une ouverture dossier.

2 aides pourront être apportées :

AIDE A LA CREATION:

CRITERES	PONDERATION
Service de proximité (boulangerie, boucherie, prestation de santé, service social,).	4
Service novateur et innovant apporté au territoire	1
TOTAL	5

A la création, il sera jugé l'intérêt du projet pour les habitants du territoire (commerce de proximité, prestation sociale ou de santé) ainsi que le caractère novateur du projet.

Les membres de la Commission attribueront des points selon les spécificités du projet présenté. L'aide sera de 300€ par point soit une subvention de 300 à 1500€.

Une notice précise devra être jointe au dossier. Celle-ci est jointe en annexe.

AIDE AU DEVELOPPEMENT POUR UNE ENTREPRISE NOUVELLEMENT CREEE:

CRITERES	PONDERATION
Service visant à augmenter l'emploi sur le territoire (CDD de 6 mois minimum)	3
Service visant à créer du lien entre les partenaires du territoire (démarche multi- partenariale)	2
TOTAL	5

Au bout de 2 ans de création, le porteur de projet pourra faire une nouvelle demande d'aide où il sera jugé l'emploi et les partenariats induits par cette structure. Des justificatifs précis devront être fournis pour permettre l'obtention de cette aide complémentaire (contrat de travail, conventions avec les partenaires & entreprises du territoire).

Une notice précise devra être jointe au dossier pour permettre d'évaluer la pertinence de la demande.

Les membres de la Commission attribueront des points selon les spécificités du projet présenté. L'aide sera de 200€ par point soit une subvention de 200 à 1000€.

Il est possible de bénéficier de l'aide au développement sans avoir profité de l'aide à la création d'entreprise si :

- la création a été suivie par une structure d'accompagnement à la création d'entreprises.
- la création est survenue après 2013



ANNEXE - Notice détaillée - Aide à la création

Quelle est votre clientèle actuelle ?
D'où vient-t 'elle ?
Quelle nouvelle clientèle souhaitez-vous toucher ?
Quelle plus-value votre projet apporte-t-elle au territoire ?
Que faites-vous pour vous démarquer de la concurrence ?
Quelles sont les activités annexes que vous souhaiteriez proposer ?



ANNEXE - Notice détaillée – Aide au développement d'une entreprise nouvellement créée

Après 2 ans de création, quels besoins rencontrez-vous ?
Quel nouveau service avez-vous ou allez-vous proposer ?
Avez-vous pour habitude de travailler avec d'autres structures locales (entreprises, associations,) ?
Si oui, lesquelles ?
Avez-vous mis en place des projets avec d'autres structures ?
Avez-vous créé de l'emploi ? □ oui □ non
Si oui, quel type de poste ?